

# Fraude à la carte : 268 millions d'euros détournés en 2007

Pour son désormais traditionnel rapport annuel, l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiements, nous confie, moult chiffres à l'appui, la tendance dans le milieu de la fraude à la carte bancaire. Décryptage.

Premier bilan, le taux de fraude à la carte en 2007 en France est resté stable. Il est même légèrement inférieur aux années précédentes. Pour preuve, l'an dernier **0,062 % des cartes ont été la cible de fraudes** contre 0,064 % en 2006. Pas de changement sensible, néanmoins le montant moyen des transactions frauduleuses sont eux passés de 117 à 130 euros. Des attaques donc toujours aussi prégnantes mais plus ciblées et pouvant engendrer des pertes plus importantes. Le montant global des fraudes à la carte a atteint l'an dernier 268,5 millions d'euros (+6,3%).

L'observatoire constate que les fraudes de « proximité » et sur automate diminuent nettement : 5% des fraudes ( [en tout cas pour la France](#) ). Les problèmes les plus récurrents ont donc comme origine la perte et le vol de cartes ou encore l'usurpation de numéro, notamment sur les réseaux (40% des paiements frauduleux).

On gardera cependant en mémoire, le développement régulier et rapide de la vente des codes de carte de crédit piratées. Désormais, ce produit de contrebande sophistiqué est entre les mains des Mafia. Elles n'hésitent plus à [proposer des numéros de cartes piratées pour une dizaine d'euros seulement](#).

D'autant que **le commerce par Internet semble être le « mauvais élève » du paiement par carte**. Même si le rapport de cet observatoire issu de la Banque de France a constaté, depuis 2003, une baisse constante des fraudes, l'an dernier, sur les 430,7 milliards d'euros d'échanges enregistrés, 51 millions seraient issus du commerce souterrain.

Enfin, le rapport apporte un éclairage sur la répartition du préjudice au niveau national. Dans 51 % des cas, le préjudice est supporté par les établissements émetteurs et acquéreurs, suivent dans la chaîne des responsabilités, les commerçants (vente à distance) dans 46 % des cas. Enfin, seulement 3 % des porteurs ont dû y aller de leur poche. Dur dur d'être banquier.